

**Procédure Normalisée de Fonctionnement**

<b>TITRE :</b> RÈGLES À SUIVRE LORS DU TRANSPORT DES POISSONS	<b>NUMÉRO :</b> AQ-3
<b>DESTINATAIRES :</b> Personnel des animaleries et usagers	<b>Version 1:</b> 7.07.2010 <b>Version 6 :</b> 26.11.2019
<b>ÉMISE PAR :</b> Normand Lapierre, T.S.A. <b>CORRIGÉE :</b> Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	<b>CIPA :</b> 20.01.2020
<b>APPROUVÉE PAR :</b> Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	<b>DATE :</b> 7.07.2010
<b>BUT :</b> Émettre les consignes à suivre pour un transport efficace et sécuritaire pour les poissons.	

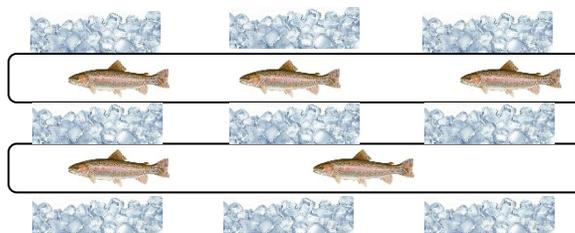
**MATÉRIEL :**

- Véhicule
- Glace en sac suffisante pour couvrir tous les sacs de transport

**SANTÉ ET SÉCURITÉ :** Les règles du Code de la sécurité routière doivent être respectées et le conducteur doit posséder un permis de conduire valide délivré par la SAAQ.

**PROCÉDURES :**

1. Obtenir un [Permis de garde temporaire d'animaux en transit](#) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) auprès du fournisseur.
2. Détenir un # de protocole éthique émis par le CIPA.
3. Avoir suffisamment de glace pour couvrir tous les sacs tout le long du trajet.
4. Déposer la glace tout autour des sacs pour maintenir la température stable dans les sacs de transport.



5. Éviter de faire un transport durant les grands froids ou les canicules.
6. Éviter au maximum les arrêts et les pauses.
7. Faire le transport en dehors des heures de pointe.
8. Amener les poissons immédiatement à l'animalerie à l'arrivée, pour qu'ils soient introduits dans les bassins selon la P.N.F. **AQ-4 RÉCEPTION ET ACCLIMATATION DES POISSONS.**